

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de mission éco-construction à la direction Economie et Emploi Responsable

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Economie et Emploi Responsable, un emploi de chargé de mission éco-construction, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Proposer et animer un cadre de gouvernance ouverte permettant d'associer tous les acteurs institutionnels et les réseaux parties prenantes du déploiement des pratiques relevant de l'éco-construction sur le territoire métropolitain
- Co-construire et mettre en œuvre la feuille de route territoriale de l'éco-construction permettant d'articuler les actions d'initiative privée, celles d'initiative publique et celles d'initiative publique-privée
- Assurer la relation partenariale avec les acteurs locaux et régionaux de la construction (Novabuild, Echobat, Fibois, Collectif des bio-sourcés, etc), les acteurs institutionnels (Dreets, Région, Ademe) et les éco-organismes (Valobat, etc)
- Instruire les dossiers de demande de subvention des acteurs de l'éco-construction
- Mobiliser les politiques publiques de Nantes Métropole pour les mettre en lien avec les acteurs de l'éco-construction afin de mettre en œuvre la feuille de route territoriale
- Valoriser l'action métropolitaine en matière d'éco-construction à l'échelle nationale notamment lors des salons de l'immobilier du SIMI et du MIPIM

- Accompagner l'émergence et la réalisation des projets structurants de l'éco-construction
- Participer à la gouvernance interne (associant les services métropolitains, les bailleurs et les aménageurs) animée par la Direction de l'urbanisme (DVTC) en vue d'accélérer la diffusion des pratiques de réemploi des matériaux de construction et d'usage des matériaux bio-sourcés

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission éco-construction à la direction Economie et Emploi Responsable est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

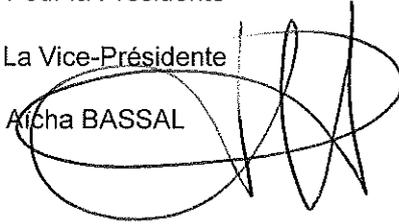
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 26.03.2025

Pour la Présidente

La Vice-Présidente

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

31 MARS 2025